

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2015

FIN DE VIE - (N° 2435)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS5

présenté par
M. Roumegas et M. Cavard

ARTICLE 6

À l'alinéa 2, substituer aux mots : « l'euthanasie ou du suicide médicalement assisté», les mots :
« l'aide active à mourir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de coordination avec l'article 1^{er}.